

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE**  
**D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE**  
**ZONAGE N° VA-964**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos QUE :

**1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire**

Suite à l'assemblée publique tenue le 10 mai 2023 à 17 h sur le premier projet de règlement n° VA-1245, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement intitulé « Second projet de règlement n° VA-1245 modifiant le règlement de zonage n° VA-964 » le 15 mai 2023, et ce, sans changement.

Ce second projet contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La demande d'approbation est relative aux dispositions ayant pour objet d'autoriser les unités d'habitation accessoires attachées (UHAA) dans les zones RRI-3 (Domaine Proulx), RR1-1 (chemin du Lac Arthur Sud et rue de l'Anse), AF-6 (Domaine des Hauts-Bois) et RR1-5 (secteur nord de la 1<sup>re</sup> Rue Est et appelé « secteur du Précieux-Sang ») et à les assujettir à certaines conditions pour assurer leur intégration harmonieuse au bâtiment principal et au quartier. Une UHAA est un petit logement accessoire à une résidence unifamiliale isolée et est construit à même le bâtiment principal.

**2. Description des zones**

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition ci-dessus soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée par ledit changement réglementaire et par les zones qui y sont contiguës :

Zones concernées par ledit projet :

**RR1-3:** lots situés dans le Domaine Proulx (rue de la Colline, rue de la Grotte, rue du Faubourg, rue de la Tourelle, rue des Rocailles, rue des Terrasses, rue de la Promenade, rue de l'Oasis, rue des Buissons, rue des Sous-Bois);

**RR1-1:** lots situés en bordure du chemin du Lac Arthur Sud et de la rue de l'Anse;

**AF-6:** lots situés dans le Domaine des Hauts-Bois (rue Roch, rue Dufresne, rue Savard);

**RR1-5:** lots situés dans le « secteur du Précieux Sang » (partie nord de la 1<sup>re</sup> Rue Est, rue J-B-L.-Alarie, rue des Hirondelles, rue Plante et rue Jean-Paul-Labrecque).

Zones contiguës à celles-ci ayant aussi le droit de déposer une demande :

V1-7, AF-5, A-2, F-6, RR1-2, F-7, RR1-4, C1-19, C1-18, ID-8, RR1-12, A-5, F-8

Lesdites zones sont illustrées au croquis ci-après et leur description peut être obtenue au Service de l'urbanisme de la Ville d'Amos.

**3. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du Service du greffe au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023;

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### 4. Personnes intéressées

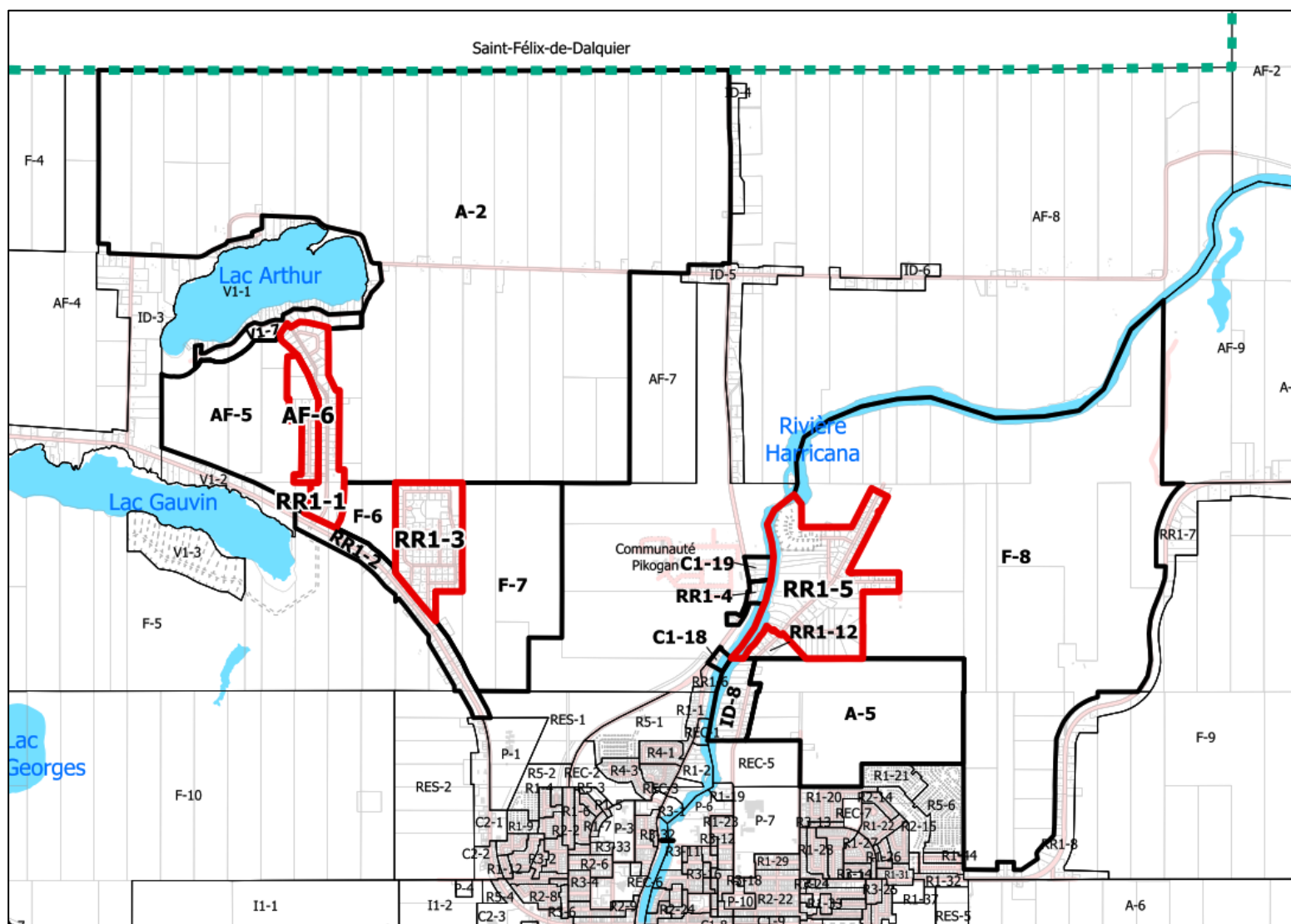
Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe de la Ville d'Amos, aux heures normales de bureau.

#### 5. Absence de demandes

La disposition du second projet qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 6. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté, sur rendez-vous, au Service du greffe de la Ville situé au 182, 1<sup>re</sup> Rue Est, Amos, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à midi. Il peut aussi être consulté sur le site Web de la Ville : [amos.quebec](http://amos.quebec), sur la page «Consultations publiques» accessible en cliquant sur le lien suivant : [Découvrir Amos/Vie démocratique/Consultations publiques](#)



#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Internet de la Ville d'Amos et en affichant une copie au bureau de la Ville le 24 mai 2023 le même jour.

Amos, le 24 mai 2023

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière